

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sonia Bisson, Directrice générale et Greffière-trésorière de la susdite municipalité:

QUE conformément aux dispositions de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception des taxes foncières pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 48, Chemin Taché Est, Saint-Marcel.

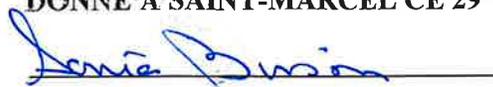
Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes dans le délai prescrit conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* et que ces dits comptes seront payables en 4 versements:

1^{er} versement : 1^{er} avril 2024
2^e versement : 1^{er} juin 2024
3^e versement : 1^{er} août 2024
4^e versement : 1^{er} octobre 2024

Tout compte de taxes 2024 dont la somme est inférieure à un montant de 300 \$ est payable en un seul versement et doit être acquitté le 1^{er} avril 2024.

QUE les comptes de taxes seront adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation.

DONNÉ À SAINT-MARCEL CE 29^e JOUR DE JANVIER 2024.



Sonia Bisson
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé aux deux endroits désignés par le conseil entre 11 et 16 heures, le 29 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour de janvier 2024.



Sonia Bisson
Directrice générale et Greffière-trésorière